

POUR QUE LA VOIX DE LA JEUNESSE COMPTE!



**LE 9 FÉVRIER 2020
OUI AU DROIT
DE VOTE À 16 ANS
SUR DEMANDE**



UNE JEUNESSE DÉJÀ ACTIVE ET ENGAGÉE

Les jeunes sont nombreux·ses à s'engager, que ce soit dans les associations, clubs, partis politiques ou encore parlements des jeunes. La mobilisation actuelle de la jeunesse sur des thématiques telles que le climat ou l'égalité femmes-hommes démontre à quel point cette partie de la population se sent concernée par le fonctionnement de la société dans laquelle elle vit.

Le droit de vote à 16 ans permet de reconnaître et de valoriser ces engagements.

RESPONSABILITÉ ET CONFIANCE

La loi donne d'ores et déjà aux jeunes dès 16 ans de nombreux droits et devoirs. Certain·e·s d'entre eux paient d'ailleurs des impôts et cotisent pour les différentes assurances sociales. Ce changement de statut est notamment lié à la fin de l'école obligatoire, dont une des missions est de former des citoyen·ne·s, capables à la fois de prendre des décisions fondamentales pour leur avenir professionnel et d'appréhender le monde qui les entoure.

Le droit de vote à 16 ans mettrait en adéquation droits et devoirs et concrétiserait la confiance placée en la jeunesse.

UN REGARD NEUF SUR LE MONDE DE DEMAIN

Sous l'effet des grands changements démographiques à l'œuvre dans les pays occidentaux, la population neuchâteloise vieillit. Ainsi, celles et ceux qui supporteront pendant le plus longtemps les décisions prises aujourd'hui ont proportionnellement de moins en moins de poids lors des votations populaires. De plus, les jeunes de 16 à 18 ans détiennent une expérience qui leur est propre et dont l'inclusion peut contribuer à relever les grands défis de notre siècle et à construire le monde de demain.

Le droit de vote à 16 ans permet de renforcer le contrat intergénérationnel et de stimuler notre démocratie.

SUR DEMANDE: UN VÉRITABLE ACTE CITOYEN

Si le droit de vote à 16 ans tel que proposé au peuple neuchâtelois est accepté, les jeunes concerné·e·s devront manifester leur intérêt auprès des autorités afin de recevoir leur matériel de vote. Ainsi, avoir le droit de vote et voter constitueront un véritable acte citoyen issu d'une réflexion personnelle. Dans cette configuration, l'inquiétude de voir un nombre significatif de jeunes voter sans accorder l'attention nécessaire aux différents objets n'est pas réaliste.

Le droit de vote à 16 ans sur demande est donc une opportunité à saisir afin de permettre aux jeunes intéressé·e·s de participer et d'amener leurs idées au même titre que les autres citoyen·ne·s !

VENEZ EN DÉBATTRE AVEC NOUS :

**DÉBAT PUBLIC
À LA CHAUX-DE-FONDS**
Jeudi 23 janvier 2020

Entre partisan-e-s et opposant-e-s

19h30 à 20h30
Rue de la Serre 12
Le débat sera suivi d'un apéritif

*En collaboration
avec le Parlement des Jeunes
de la Chaux-de-Fonds*

**DÉBAT PUBLIC
À NEUCHÂTEL**

Date et lieu :
consulter www.vote16.ch

Plus d'informations sur notre site internet: www.vote16.ch

L'initiative est soutenue par le Grand Conseil, le Conseil d'État,
la commission cantonale de la jeunesse et les organisations suivantes :

